

PRAP-IBC 002

Devenir formateur Prap IBC (prévention des risques liés à l'activité physique – secteurs Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau)

Public

Personnels des entreprises des secteurs IBC (Industrie, BTP, Commerce et activités de bureau) et des organismes de formation.

Prérequis

Pour s'inscrire à cette formation, les participants doivent :

- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne @01001 « [Acquérir des bases en prévention des risques professionnels](#) » ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale (joindre la photocopie de l'attestation de formation lors de l'inscription),
- disposer de capacités relationnelles, d'animation et d'expression,
- si possible avoir participé à une formation d'acteur Prap IBC et avoir obtenu le certificat correspondant.

Afin d'assurer les conditions de réussite de la formation d'un formateur Prap au sein de sa structure et du déploiement de ses actions, il est primordial que celle-ci soit engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels.

Il est également indispensable que le dirigeant (ou son représentant) maîtrise les compétences en prévention, qui permettront de garantir l'efficacité des actions menées. Pour cela il lui est vivement recommandé de suivre, idéalement en amont, la formation spécifique organisée par des organismes de formation habilités à former des formateurs Prap, ou par les Carsat, Cramif, CGSS.

Objectif de formation

Mettre en œuvre des formations d'acteur Prap IBC dans le cadre d'un projet d'entreprise.

Objectifs pédagogiques

- Élaborer et animer un projet de formation-action Prap intégré à une démarche de prévention dans une entreprise.
- Observer et analyser les risques liés à l'activité physique dans le cadre d'une situation de travail afin de proposer des pistes d'amélioration et de suivre leur mise en place.
- Organiser, animer et évaluer une formation-action des salariés à la prévention des risques liés à l'activité physique.

Contenu

- Méthodologie de projet, différentes étapes d'un projet de formation-action à la prévention.
- Éléments d'anatomie et de physiologie de l'appareil locomoteur.
- Risques d'atteinte à la santé : facteurs biomécaniques, facteurs psychosociaux, environnement physique.
- Analyse des déterminants de l'activité physique.
- Formalisation et hiérarchisation d'objectifs à atteindre et/ou de pistes d'amélioration des situations de travail.
- Conception, organisation, animation et évaluation d'une action de formation-action à la prévention des risques liés à l'activité physique pour les salariés des secteurs IBC.

Méthodes pédagogiques

Le stage se déroule en alternance avec des périodes d'application en entreprise.

Il s'appuie sur des exposés théoriques, des études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants, une expérimentation de méthodes et d'outils, des échanges sur les pratiques et sur un plan d'action personnalisé.

Durée

10 jours en présentiel, soit 70 heures, réparties sur 3 semaines non consécutives, en alternance avec des travaux d'intersession (3 jours).

Modalités d'évaluation

Cette formation est assurée par un formateur de formateurs Prap certifié faisant partie d'une entreprise ou d'un organisme de formation habilités par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels et l'INRS.

À l'issue de la formation, les candidats ayant suivi la totalité de la formation et satisfait à toutes les évaluations certificatives des compétences se voient délivrer par l'Assurance maladie - Risques professionnels et l'INRS un certificat de Formateur Prap IBC, valable 36 mois.

Pour prolonger la validité de ce certificat, il est exigé de participer à une formation « Maintenir et actualiser ses compétences de formateurs Prap pour les personnels d'entreprise » (MAC) d'une Durée de 21 heures et de satisfaire aux évaluations certificatives des compétences.

Modalités d'inscription

La liste des organismes habilités par l'Assurance maladie – Risques professionnels et l'INRS assurant ces formations sont consultables sur le site de l'INRS :

[Organismes habilités à dispenser les formations Acteur PRAP IBC et Formateur PRAP IBC](#)